



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par : Lætitia MARTIN
Bureau des stratégies territoriales et
de l'appui territorial

Nantes, le 4 MARS 2025

Le préfet de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le maire

Hôtel de Ville – Rue Armand de Gramont
44480 DONGES

Ville de Donges	
Arrivé le	24 MARS 2025
Original	SUE
Réponse	"
Copies	Mairie - Dammou - C. Duval - DGS To Dimotto.

En communication à M. le sous-préfet de Saint-Nazaire

*En communication à M. le président de la communauté
d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire*

Objet : Projet de piste cyclable reliant Montoir de Bretagne à Pont-Château sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée (PA N°044 052 25 0001)

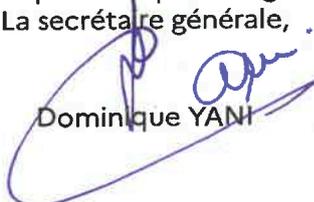
L'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a été sollicité, au titre de l'article L121-24 du code de l'urbanisme, sur le projet présenté par Saint-Nazaire Agglo.

La CDNPS, réunie en formation sites et paysages, a examiné ce dossier le 11 mars 2025. Elle a émis un avis favorable à la majorité sous réserve de réduire la largeur de la piste cyclable à deux mètres afin de protéger le caractère du site, la qualité du paysage et la préservation des milieux naturels.

Compte tenu de la position adoptée par cette instance, je vous informe que je donne mon accord au projet présenté par Saint-Nazaire Agglo sous réserve que son projet respecte la prescription émise par la CDNPS et rappelée ci-dessus.

Je vous remercie d'en informer le pétitionnaire.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,


Dominique YANI